

Conduite en sécurité / CACES® R490

Grues de chargement

Date de dernière mise à jour : 21 septembre 2024

Contexte et réglementation

Décret n°2008-244 du 7 mars 2008

L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.

Le CACES® valide les connaissances et le savoir-faire du candidat pour la conduite d'engins en sécurité. Il est spécifique à une catégorie d'engins.

Durée de validité : 5 ans. À échéance, une formation de recyclage peut être suivie.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite des grues de chargement en sécurité
- Réaliser des opérations de chargement et déchargement en appliquant les consignes de sécurité
- Appliquer les manœuvres de sauvegarde, assurer la maintenance de premier niveau, savoir rendre compte des anomalies et des difficultés
- Obtenir le CACES® R490

Publics cibles

Toute personne devant conduire une grue de chargement telle que définie par le R490 de la CNAM, même occasionnellement

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Avoir une aptitude médicale
- Parler et écrire français

Profil du formateur

Formateur expert en conduite et utilisation des grues de chargement

Programme

- Statistiques et réglementation
- Les statistiques des Accidents du Travail
- Les dispositions réglementaires
- Droits, obligations et responsabilités

Prévention des risques

- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Que faire en cas d'accident ?
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Processus menant à l'AT et à la MP
- Risques et sanctions liés à la prise de substances

Conduite en sécurité

- Les risques liés à l'utilisation d'une grue de chargement
- Différentes grues de chargement
- Technologie, équipements et spécificités des grues de chargement
- La stabilité des grues de chargement
- Prise de poste et fin de poste
- Les règles d'utilisation des grues de chargement
- Les vérifications
- Les Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Élingage et guidage des grues

- L'élingage
- Gestes de commandement des appareils de levage
- Les signaux sonores
- La signalisation

Partie pratique

- Analyse des zones de travail
- Prise de poste, adéquations, vérifications, essais
- Conduite et manœuvres des grues de chargement
- Fin de poste, entretien, maintenance
- (En option) Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande

Test CACES® R490 opéré par un OTC partenaire

Durée de la formation

De 1 à 4 jours (7 à 28 heures), en fonction des options choisies et du niveau du stagiaire

Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard)
- Aire d'évolution pratique avec natures de sols différents à l'extérieur et à l'intérieur
- Engins nécessaires pour la formation, en fonction des catégories choisies

Modalités d'évaluation

- Evaluation formative théorique et pratique tout au long de la formation
- Test CACES® effectué par un OTC (100 questions par QCM + épreuves pratiques)

Documents délivrés

- Certificat de réalisation
- Certificat du CACES® R490, en cas de réussite, délivré par l'OTC partenaire de Certalis ayant fait passer le test

Matériel requis

Vêtement HV, Casque de chantier, Chaussures ou bottes de sécurité, Gants, Protections auditives, Lunettes de protection

Accès à la formation

Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

Délai d'accès

Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

Calendrier

Disponible sur notre site www.certalis.com

Tarifs

Voir devis

Handicap - Accès aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Contact

 contact@certalis.com

 01 87 66 99 83